

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018

Présents :

Mesdames MARCHAL LABAYE Christine, TRÉLAT Janine, CHATELAIN Magali, LOMBARD Christelle
Messieurs HURIOT Joris, GUILLET Francis, MARLANGÉON Brice, LHUILLIER Karim, HURIOT Bruno

Pouvoir : M. PERROSÉ Frédéric à Mme LOMBARD Christelle

Absents : MANGIN David, KANY Gaëtan

Secrétaire de Séance : Madame Janine TRELAT

1. Approbation du compte rendu conseil municipal du 25 janvier 2018

Unanimité

2. Mise à jour administrative de la convention de Médecine Préventive signée avec le Centre de Gestion des Vosges

Aucune modification au niveau financier.

Il s'agit d'une simple re-précision des rôles de chaque intervenant.

Unanimité

3. Adhésion de la Communauté de Communes Mirecourt Dompain au Syndicat Mixte EPTB Meurthe et Madon

Arrivée de M. Olivier ANDRE 18h45

Actuellement, l'EPTB Meurthe Madon a pour seul objet de conduire des études pour la protection contre les inondations et la préservation du milieu naturel aquatique.

À partir du 1^{er} janvier 2018, la loi prévoit que l'EPTB change de forme juridique et devienne un syndicat mixte. Les études terminées, ce changement permettra d'entrer dans la phase opérationnelle (travaux et demandes de subventions).

Ce syndicat mixte exercera pour ses membres la totalité des compétences liées à la prévention des inondations. Il sera maître d'ouvrage des travaux et sera responsable de la sécurité et de la sûreté des ouvrages hydrauliques.

Le 26 septembre 2017, la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain a adhéré.

L'adhésion à l'EPTB s'élèvera à 1,00 € par habitant en 2018, avec une augmentation au fur et à mesure des années pouvant atteindre 2,80 € au maximum (financement assuré par l'intercommunalité) - (116 M€ fonctionnement et investissement sur les 18 prochaines années).

Contre : 1 Abstentions : 3 Pour : 7

4. Engagement de la commune dans la démarche de la défense extérieure contre l'incendie en partenariat avec le Syndicat d'Eau Potable et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Unanimité

5. CCAS - Désignation d'un Conseiller Municipal en remplacement de Madame LAIBE Agnès

Proposition de M. GUILLET Francis par Mme TRELAT : Francis vient aider les membres du CCAS le jour du repas des aînés.

Pas d'autres candidats.

Francis GUILLET est élu membre du CCAS à l'unanimité.

6. Comptes administratifs et comptes de gestion de la commune et du budget annexe lotissement de l'exercice 2017

- Compte administratif du budget annexe Lotissement 2017 :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	95 439,73 €	95 439,73 €
Section d'investissement	95 439,26 €	190 304,46 €

Solde d'exécution négatif reporté de 2016 : 95 152,23 €

TOTAL CUMULE DES DEPENSES : 286 031,22 €

TOTAL CUMULE DES RECETTES : 285 744,19 €

Déficit global de 287,03 €

M. le Maire précise qu'une parcelle va prochainement être vendue.

Mme MARCHAL LABAYE, élue Présidente de séance, met au vote le compte administratif en l'absence de M. le Maire.

Unanimité

- Compte administratif du budget principal 2017 :

M. le Maire présente les grands équilibres de la section fonctionnement du compte administratif pour l'exercice 2017.

	BP 2017	CA 2017	Taux de réalisation
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	840 505,00	772 429,99	92%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	860 525,00	787 296,05	91%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	191 609,22	46 842,25	24%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 052 134,22	834 138,30	79%

	BP 2017	CA 2017	Taux de réalisation
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	903 783,00	954 517,07	106%
TOTAL DES RECETTES REELLES	927 188,00	984 730,21	106%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	21 468,00	-	0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	948 656,00	984 730,21	104%
<i>Excédent reporté</i>	<i>559 875,52</i>	<i>559 875,52</i>	<i>100%</i>

M. le Maire précise que le chapitre « charges à caractère général » est plus élevé par rapport à 2016. Cela s'explique par la réalisation de travaux de voirie, non prévu au budget primitif, mais qui ont pu être réalisés grâce aux économies réalisées durant les 6 premiers mois de l'année 2017.

La section fonctionnement présente un excédent de 150 591,91 € sur l'exercice 2017.

M. le Maire présente les grands équilibres de la section d'investissement du compte administratif pour l'exercice 2017.

	BP 2017	CA 2017	Taux réalisation
TOTAL DES DEPENSES REELLES	634 503,00	634 349,92	100%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	21 468,00	-	0%
<i>Restes à réaliser</i>	<i>3 000,00</i>		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	658 971,00	634 349,92	96%

	BP 2017	CA 2017	Taux réalisation
TOTAL DES RECETTES REELLES	19 195,00	21 033,80	110%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	191 609,22	46 842,25	24%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	210 804,22	67 876,05	32%
<i>Excédent reporté</i>	<i>448 166,78</i>	<i>448 166,78</i>	<i>100%</i>

M. le Maire précise que toutes les dépenses d'équipement engagées ont été réalisées.

Malgré des dépenses d'équipement limitées, la section d'investissement présente un déficit de 118 307,09 € sur l'exercice 2017. Ce déficit est le résultat de remboursements d'emprunts de 519 603,85 €.

Malgré un contexte financier difficile, Monsieur le Maire fait remarquer à l'assemblée que l'excédent global du budget principal s'élève à 592 160,34 €, soit une amélioration de 11 % par rapport à 2016.

Mme MARCHAL LABAYE, élue Présidente de séance, met au vote le compte administratif en l'absence de M. le Maire.

Unanimité

7. Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Le DOB est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Il permet de:

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune ;
- permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune et de présenter les projets pour l'année 2018 et leur répercussion sur le budget.

Concernant le volet « collectivités » du Projet de Loi de Finances 2018, deux mesures essentielles sont à retenir :

- Taxe d'habitation : afin de préserver l'autonomie financière des collectivités territoriales, le gouvernement a choisi la méthode du dégrèvement qui conduit à compenser intégralement la perte de recettes fiscales.
- Dotation Globale de Fonctionnement : arrêt de la diminution des dotations versées aux collectivités (contribution au redressement des finances publiques). Les collectivités devraient ainsi voir le niveau de leurs dotations maintenu par rapport à 2017.

Eléments de comparaison :

Diminution des dépenses de fonctionnement de 11 % entre 2016 et 2017 :

- ✓ Diminution des charges de personnel : arrêt des contrats « NAP » et non recours à l'intérim ;
- ✓ Diminution des charges financières de 19 % entre 2016 et 2017 ;

Malgré la baisse des recettes, la commune a réussi à dégager une CAF brute de près de 200 000 €. Cela indique bien les efforts consentis pour réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Orientations pour 2018 :

Les grandes lignes du budget 2018 sont les suivantes :

- **+ 0 % sur la fiscalité ;**
- 319 000 € de dépenses d'équipement prévues au 22/02/2018 ;
- Une rigoureuse politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la dette. A ce titre, il sera proposé une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 4,2 %

entre le budget primitif 2017 et le budget primitif 2018 ainsi qu'une diminution de l'endettement ;

- Le maintien des aides et de la tarification des différents services proposés aux administrés, clés de voûte de la politique de solidarité.

Les principales opérations programmées, afin d'aménager et améliorer le cadre de vie des mattaincurtiens mais aussi de doter nos services de moyens matériels, sont les suivantes :

Nature de l'opération
ACQUISITION
Achat Maison Notre Dame + frais de Notaire (3 400 €)
VOIRIE
Trottoirs rue Louis Pasteur (bordure RD) - 150 m de voirie
Trottoirs chemin de Rapièfosse (voirie communale) - 95 m de voirie
ELECTRIFICATION
EP Chambre funéraire et parking cimetière (Participation communale)
SECURITE
Radars pédagogiques
Bornes/Potelets
AMENAGEMENTS PAYSAGERS/TRAVAUX FORESTIERS
Aménagement extérieur devant la Mairie (avec accessibilité PMR)
Travaux sylvicoles
Etudes ONF desserte forestière
MATERIEL
Autolaveuse
Motobineuse
Tondeuse (espaces verts)
Nettoyeur haute pression
Total

Il est proposé de financer ces dépenses par autofinancement.

8. Projet de desserte forestière - Devis ONF relatif aux études :

Le coût de l'avant-projet est connu. Il s'élève à 4 932,00 €.

La commune peut prétendre à une subvention DETR sur cette étude. Un dossier de demande de subvention sera envoyé à la Sous-préfecture de Neufchâteau.

Unanimité

Précisions :

La première estimation du projet se chiffre à 152 500 € HT. Diverses subventions peuvent être sollicitées pouvant atteindre 80 % du montant HT du projet.

Il est proposé de ne pas inscrire ce projet cette année pour ne pas freiner les futurs investissements, notamment celui de la réhabilitation de la maison des sœurs.

La commission « Patrimoine forestier » se réunira pour échanger sur ce sujet dans les prochaines semaines.

Affaires diverses :

- **Marché du Terroir :**

Mme MARCHAL LABAYE demande aux conseillers de s'inscrire pour effectuer l'ouverture ou la fermeture des prochains marchés.

- **Bâtiment vacant Ekipa :**

M. LHUILLIER demande des précisions concernant l'éventualité d'utiliser les bâtiments vacants de l'usine pour le matériel de la commune.

M. le Maire précise qu'il a rencontré le Directeur Industriel d'Ekipa pour échanger sur la situation de l'usine et pour évoquer l'éventualité de louer des bâtiments vacants pour les ateliers municipaux de la commune. Pour l'heure, aucun bâtiment n'est libre.